

La guerre scolaire du Bessin menace l'école Paul-Émile Victor de Port-en-Bessin

Rédaction RB

Publié le 7 Mar 18 à 8:54



Une réunion s'est tenue samedi 3 mars 2018 en mairie de Port-en-Bessin avec les élus portais et leurs homologues d'Aure-sur-Mer, les parents d'élèves et Arnaud Tanquerel, vice-président de Bayeux Intercom, chargé des affaires scolaires. (©La Renaissance Le Bessin)

Le 1^{er} octobre 2010, au lendemain de la dissolution de Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Port-en-Bessin, Bayeux Intercom et la communauté de communes de Trévières avaient signé une convention pour que les enfants de Sainte-Honorine-des-Pertes et Russy continuent à être scolarisés à Port-en-Bessin, dans leur proximité immédiate.

Après la dissolution de la CDC de Trévières et son intégration dans Isigny-Omaha Intercom, cet accord fondé sur la proximité avait été maintenu.

Le 22 février dernier, Anne Boissel, présidente d'Isigny-Omaha Intercom, a demandé la dénonciation de cette convention en s'appuyant sur « **la fermeture du collège de Port-en-Bessin** ».

L'opposition résolue d'Aure-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes et Russy ne pouvait pas peser bien lourd pour empêcher le conseil communautaire de voter cette dénonciation. Dès la rentrée prochaine, les enfants d'Aure-sur-Mer ne seront plus orientés vers l'école de Port-en-Bessin. Seules dérogations transitoires éventuelles, les élèves déjà présents dans l'école Paul-Émile Victor, et leur fratrie, pourront achever un cycle scolaire.

« Un découpage qui ne respecte pas les bassins de vie »

Samedi 3 mars, une réunion s'est tenue en mairie entre les élus de Port-en-Bessin et d'Aure-sur-Mer, les parents d'élèves et Arnaud Tanquerel, vice-président de Bayeux Intercom, chargé des affaires scolaires.

L'orientation scolaire des élèves de la maternelle et du primaire étant de la compétence des communautés de communes, le maire, Pierre-Albert Cavey, ne pouvait que constater le caractère imparable de la décision de la CDC d'Isigny, dénonçant

vivement « **un découpage absurde des collectivités de communes ne respectant pas la réalité économique du bassin de vie, la proximité et l'intérêt des enfants** ». Pour le maire, « **les étroits calculs ont prévalu sur le bon sens et sur l'intérêt des familles** ».

« Les étroits calculs ont prévalu sur le bon sens et sur l'intérêt des familles »

« **Nous avons demandé qu'un effort soit fait sur le ramassage scolaire pour que les enfants pouvant bénéficier d'une dérogation puissent au moins terminer leur cycle** », a déclaré Denis Lefèvre à la sortie de la réunion de travail qui s'est poursuivie à huis clos.